

Publié par : juridique

Date de dépôt : 19/12/2025

Date de retrait : Non défini



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-ProvenceREPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'AIX EN PROVENCE

COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.Séance du 16 Décembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

POUVOIRS : BERNARD ROUBY A FRANÇOISE WELLER, DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO, GISELE GEILING A ARNAUD MERCIER, OLIVIER BRUN A PHILIPPE DOREY.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN

JOSEPH TORCHIO POUR LES DELIBERATIONS 240 ET 241

Délibération n° N° D2025-222Objet

APPROBATION DE LA CONVENTION DE CESSION DE LA VOIE EX-DÉPARTEMENTALE D62F (RUE EUGÈNE BERTRAND) PAR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE À LA COMMUNE DE VENELLES

Exposé des motifs :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a transféré à son domaine public, au 1er janvier 2017, les voies départementales issues du transfert de compétence opéré par le Département. Parmi celles-ci, le tronçon D62f (Rue Eugène Bertrand, 1 346

ml) situé sur le territoire de Venelles a été identifié comme relevant d'un maillage de proximité et répondant à des enjeux urbains locaux.

Par délibération du Bureau de la Métropole en date du 15 décembre 2025, il est proposé de céder à titre gracieux ce tronçon à la Commune de Venelles, conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et aux dispositions des lois MAPTAM et 3DS.

Cette cession permettra à la commune d'exercer pleinement ses compétences en matière de gestion, d'entretien et d'aménagement de la voirie, dans l'intérêt des usagers et de la cohérence territoriale.

La convention de cession, jointe en annexe, précise les droits et obligations de chaque partie, ainsi que les modalités d'intégration de la voie au domaine public communal.

Visas:

Oui l'exposé des motifs rapporté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L3112-1 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le projet de délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 15 décembre 2025 et le projet de convention annexé ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de cession de la voie ex-départementale D62f (Rue Eugène Bertrand) par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune de Venelles, aux conditions prévues par ladite convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de cession et tous les documents en découlant ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à l'intégration de la voie cédée au domaine public communal.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES

25 VOIX POUR : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE

CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, BERNARD ROUBY, DOMINIQUE ALLIBERT, GISELE GEILING, OLIVIER BRUN.

3 ABSTENTIONS : ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--

Hôtel de ville - place Marius Trucy - 13770 VENELLES - 04 42 54 16 16

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20251216-DM20250622-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025



Бюллетень о приеме ведомственных документов
для участия в конкурсе «Города и деревни цветов»
на 2025 год. Администрация города Венделль, департамент
Альве, Франция. Документ подписан 18.12.2025 г.

Прием документов на конкурс «Города и деревни цветов»

Венделль



Прием документов на конкурс «Города и деревни цветов»

Hôtel de ville - place Marius Trucy - 13770 VENELLES - 04 42 54 16 16



Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20251216-DM2025-0222-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

